

Procès-verbal du conseil municipal du 5 mars 2024

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - BRAEMS Patrice - MONIN Eric – DI MASULLO Vincenza - PAJEAN Baptiste - GRISARD Benoît - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - COLLIN Matthieu - DECOMBLE Aurore - TUAL Hélène

ABSENT : AZNAG Rachid

Elu secrétaire : BRAEMS Patrice

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :

◆ **01-2024 – Projet de tiers-lieu**, *Approbation du projet et demande de subvention* -**Rapporteur** : Eve Buevoz

Ce projet de Tiers-Lieu verra le jour dans l'ancien local des pompiers sous la mairie. Il permettra d'accueillir le café associatif, les associations de la commune, ainsi que les enfants du périscolaire dans le cadre des activités proposées par nos agents. Ce lieu, véritable espace de convivialité et d'échanges répondra à une attente forte des habitants.

La commune a fait appel à la SAS Atelier Alpin pour un avant-projet et une estimation du coût d'investissement.

Le conseil approuve à l'unanimité le projet estimé à 95 133€ HT, maîtrise d'œuvre incluse. En vue de le financer, le conseil décide de solliciter l'aide financière la plus haute possible de la Région au titre du bonus-ruralité.

Une étude de structure pour la création d'une ouverture entre le nouvel espace et l'ancien local aménagé sous le mandat précédent, sera réalisée avant le démarrage du projet.

◆ **02-2024 – Valorisation du marais de la Palle**, *Attribution du marché de la phase 2 et convention de financement* - **Rapporteur** : Guy Buevoz

Afin de poursuivre la valorisation du marais de la Palle, il est proposé d'engager la phase 2 avec l'aménagement d'un ponton bois piéton sur pilotis de 140 ml. Deux entreprises spécialisées ont répondu. Le conseil décide, à l'unanimité, de retenir la société Dynamique Environnement pour un montant de 49 952 € HT. M. Guy Buevoz rappelle que cette opération sera financée à hauteur de 80% dans le cadre de l'appel à projets « espaces naturels 2023 » du département et le programme « Patrimoine Naturel et Biodiversité » de la Fondation du Patrimoine. Le conseil approuve également, à l'unanimité la convention de financement avec la fondation du Patrimoine.

◆ **03-2024 – Ancienne carrière du Ruppé**, *attribution de l'avis de manifestation d'intérêt à Enercoop*

Rapporteur : Eric Monin

Par délibération du 26/09/2023, le conseil a approuvé le lancement de la procédure de manifestation d'intérêt spontanée. Une publicité a été réalisée (affichage et site de la mairie, envoi aux communes voisines). M. Monin fait part au conseil de l'absence de réponse. C'est pourquoi, le conseil, à l'unanimité, décide de l'attribution à Enercoop de la parcelle cadastrée section YV n°001 pour une superficie de 8000m² sur les 20 000m² de l'ancienne décharge et autorise Mme le Maire à signer la promesse unilatérale de bail emphytéotique.

◆ **04-2024 – Point information accueil devant la salle des fêtes**, *convention d'utilisation à passer avec le Parc des Bauges* - **Rapporteur** : Guy Buevoz

M. Guy Buevoz, fait part de la mise à jour de la signalétique devant la salle des fêtes en lien avec le Parc de Bauges. Le conseil approuve la convention d'utilisation avec une participation financière de la commune à hauteur de 1 960€. Un plan de la commune sera réalisé sur une des faces de ce point information accueil.

◆ **05-2024 – Reprise d'un terrain communal**, *attribution du bail* - **Rapporteur** : Patrick Carle

Un terrain communal a été libéré et proposé par voie d'affichage à la location : lot 32 « le Bouchet » section YV n°1 sur Aiton. Après avis de la commission travaux, sur présentation des 4 demandes de candidats à la reprise en location, sur la base des 3 critères définis : (jeune agriculteur, domiciliation sur Fréterive, exploitant ayant peu de terrain), le conseil décide à la majorité (*vote : 7 Pour et 2 abstentions*) d'attribuer la parcelle à la SCEA Genin Priere, domiciliée 354 route de St Pierre à Fréterive.

◆ **06-2024 – Acquisition du terrain classé au PLU en emplacement réservé**, *« les 3 Journeaux »*

Rapporteur : Guy Buevoz

Le PLU prévoit dans son zonage un emplacement réservé pour la création d'un parking sur la parcelle cadastrée section ZM n°104 au lieudit « les 3 Journeaux ». Après négociation, le conseil approuve, à l'unanimité, le prix de 3€/m² pour les 84 m², soit 252 € pour la commune.

◆ **07-2024 – Loi APER**, *définition des modalités de concertation avec la population* - **Rapporteur** : Eve Buevoz

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas un à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Un dossier de consultation comprenant un registre avec les zones d'accélération favorables définies à l'accueil des projets d'énergies renouvelables ainsi qu'un cahier de doléances seront à disposition du 7 au 22/03/2024 au secrétariat de mairie ainsi que sur le site de la commune. Le conseil, à l'unanimité, approuve ce mode de concertation avec la population.

◆ **08-2024 – Association Minofilms**, *proposition de versement de subvention exceptionnelle*

Rapporteur : Eve Buevoz

Un nouveau projet de film de l'association Minofilms auquel participent des enfants de la commune est en cours. Le conseil souhaite encourager cette initiative, et décide de verser une subvention exceptionnelle de 150 €.

◆ **09-2024 – Cantine scolaire**, *convention d'adhésion au groupement de commande pour la commande pour la fourniture et livraison de repas* - **Rapporteur** : Eve Buevoz

La commune de St Pierre d'Albigny propose que les communes de Fréterive et Saint Jean de la Porte, se groupent avec elle pour passer un marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide. Ce marché sera effectif au plus tard le 1^{er} septembre 2024. Une convention constitutive du groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le conseil approuve, à l'unanimité, les modalités de cette convention.

◆ **10-2024 – Service de médecine préventive du CDG 73**, *Convention d'adhésion* - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale. Le conseil approuve, à l'unanimité, cette convention d'adhésion pour une durée de 6 ans compter du 1^{er}/01/2024.

◆ **11-2024 – Personnel communal**, *formation qualifiante BAFA* - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Il est rappelé la nécessité d'avoir des agents diplômés BAFA pour permettre le bon fonctionnement des services périscolaires, dans le cadre de l'agrément Jeunesse et Sport. C'est pourquoi, afin de répondre aux exigences des critères d'encadrement imposés par l'état, il est demandé à deux agents à temps non complet de suivre la formation BAFA sur le temps des vacances scolaires. Au vu de nombre important d'heures à réaliser dans le cadre de cette formation, le conseil décide de rémunérer l'intégralité des heures de travail effectuées sur cette période. La commune remercie les agents pour leur implication et leur investissement personnel.

◆ **12-2024 – Budget communal**, *annule et remplace à la delib 58-2023 - autorisation d'exécution du budget d'investissement avant l'adoption du budget* - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Le Conseil autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses à venir à hauteur de 23 110€ (*avant-projet de Tiers-lieu pour 2 310€ à ajouter aux dépenses initialement prévues*) pour des projets déjà approuvés.

◆ **13-2024 – Voeu**, *Projet de rationalisation des dessertes SNCF* - **Rapporteur** : Eve Buevoz

Suite à parution dans la presse qu'un projet de rationalisation des dessertes SNCF était en cours, dont la ligne Paris-Chambéry -Aix – Annecy qui semble visée. Compte tenu des conséquences majeures qu'une réduction de l'offre peut engendrer, M. Gaymard, Président du conseil départemental de la Savoie, sollicite les collectivités pour s'associer au vœu qui sera transmis en session plénière de l'assemblée départementales du 22/03. Le conseil adopte, à l'unanimité, ce vœu pour le maintien du TGV Paris-Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance,

Patrice Braems



Mme le Maire,

Eve Buevoz

